



Bulletin municipal de CHARROUX

Janvier 2025

Sommaire :

- Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre
- Employés communaux

- Avancement des travaux

- Festivités 2024
- Calendrier de l'Avent

- Gestion des déchets
- Etat Civil
- Quelques dates à venir

- Bibliothèque municipale
- Informations des associations
- Informations locales



Editorial du Maire

C'est avec un peu de retard que je m'adresse à vous en ce début d'année au travers de ce bulletin municipal.

Charroux, notre belle commune de l'Allier, continue de se développer tout en préservant son caractère unique et son patrimoine. Chaque jour, grâce à l'engagement des habitants, des associations et des élus, nous œuvrons ensemble pour faire de notre village un lieu de vie agréable et dynamique.

Dans ce numéro, nous avons voulu mettre en lumière les projets qui rythment notre quotidien : rénovation de l'Eglise, passage de l'éclairage en LED, changement des menuiseries du musée et du centre de loisirs. Charroux, avec ses ruelles pittoresques, ses maisons en pierre et son atmosphère authentique, continue de se réinventer sans jamais oublier ses racines.

Les défis auxquels nous faisons face sont nombreux, mais c'est ensemble que nous les relèverons. En tant que Maire, je suis à votre écoute, et je tiens à vous rappeler que chacun d'entre vous a un rôle à jouer dans l'animation de notre commune. C'est grâce à votre implication que nous pouvons renforcer notre cohésion sociale, dynamiser notre tissu associatif et faire avancer Charroux avec ambition.

Je vous invite donc à découvrir les différentes rubriques de ce bulletin, qui reflètent l'effervescence de notre village.

Restons unis, solidaires et fiers de notre commune. Ensemble, faisons de Charroux un lieu toujours plus vivant et accueillant pour les générations futures.

Je vous souhaite une très belle année.

Contacts Mairie

29, Rue Grande 03140 CHARROUX

Mélodie vous accueille :

le lundi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30,
du mardi au vendredi de 09h00 à 12h30
et le mercredi de 14h00 à 17h30

Tel : 04 70 56 81 65

Email : mairiecharroux03@orange.fr

Site internet : www.charroux03.fr

Portable M. le Maire : 06 33 62 14 36

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2024

CM du 16 juillet 2024 :

➤ **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE – CAISSE D'ÉPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN**

Monsieur le Maire indique que la précédente ligne de trésorerie arrive à échéance mais que toutes les factures des travaux de la Mairie ne nous sont pas parvenues et que nous n'avons pas pu encore demander les versements de subventions. De ce fait il convient de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros pour une durée de 12 mois dans le cadre du programme n° 197 « Réhabilitation Maire ». Il présente la proposition bancaire reçue à savoir :

| Etablissements bancaires | Taux d'intérêt | Frais de dossier | Commission de non-utilisation |
|--------------------------|-----------------------------------|------------------|-------------------------------|
| Caisse d'Epargne | Variable : €STR + marge de 0.79 % | 0,20% du montant | 0,25% |

Le **Conseil Municipal**, ouï cet exposé, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir, **DEMANDE** à la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin l'ouverture d'une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques telles que proposées.

➤ **ATDA - SERVICE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL : DPO MUTUALISÉ**

Monsieur le Maire rappelle que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018 et précise que l'ATDA propose depuis le 1er janvier 2019 un service de protection des données à caractère personnel et donne la possibilité de désigner l'ATDA en tant que délégué à la protection des données (DPO).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

DÉCIDE d'adhérer au service optionnel protection des données à caractère personnel de l'ATDA.

DÉSIGNE l'Agence Technique Départementale de l'Allier en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données à compter du 1er janvier 2024.

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

S'ENGAGE à verser dans les caisses du receveur de l'ATDA le montant de la contribution financière fixée annuellement par le conseil d'administration.

➤ **RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT LA POSTE AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle l'historique des négociations avec La Poste.

Après consultation, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents,

ACCEPTE le renouvellement de la convention de partenariat La Poste Agence Communale à la date du 01 novembre 2024,

DONNE au Maire le pouvoir de signer une Convention de partenariat avec La Poste.

➤ **CONVENTION CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention signée avec la S.A.R.L. Le Gourmet Fiolant pour la fourniture et la livraison des repas pour le restaurant scolaire. Il soumet le projet de convention à intervenir pour l'année scolaire 2024 / 2025. Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir, **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention proposée au tarif de 4,45 € T.T.C. le repas enfant et de 5,45 € T.T.C. le repas adulte.

FIXE le prix du repas comme suit :

- ◆ Repas enfant : 3,90 € T.T.C. (la commune prenant en charge la différence soit : 0,55 € par repas)
- ◆ Repas enfant hors communes du RPI : 4,45 € T.T.C.
- ◆ Repas adulte : 5,45 € T.T.C.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

◆ **Travaux Eglise** : La première réunion de chantier pour les travaux de l'Eglise a eu lieu. Ce qui a permis de programmer avec les entreprises les travaux pour début d'année 2025.

◆ **Théâtre** : Les troupes de théâtre « Le Lugdunum Théâtre » et « La Cie AlambiCréations » ont proposé une représentation « La fontaine aux fables », le vendredi 16 août à 20h. La commune a juste à fournir un repas aux comédiens après la pièce.

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2024

CM du 17 septembre 2024 :

➤ BUDGET COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – RÉGULARISATION OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET INTÉRÊTS LIGNE DE TRÉSORERIE

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------------|-----------------|--|-----------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) – Opération | Montant |
| 2115 (21) - 203 : Terrains bâtis | 1 200,00 | 021 (021) : Virement de la section de fonctionnement | - 2 133,00 |
| | | 1323 (13) – 202 : Départements | - 5 000,00 |
| | | 1323 (13) – 204 : Départements | 5 000,00 |
| | | 13251 (13) – 202 : GFP de rattachement | 1 733,00 |
| | | 13251 (13) – 204 : GFP de rattachement | 1 600,00 |
| | 1 200,00 | | 1 200,00 |

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) – Opération | Montant |
| 023 (023) : Virement à la section d'investissement | - 2 133,00 | | |
| 6413 (012) : Personnel non titulaire | - 4 000,00 | | |
| 6618 (66) : Intérêts des autres dettes | 6 133,00 | | |
| | 0,00 | | |
| Total Dépenses | 1 200,00 | Total Recettes | 1 200,00 |

➤ TRAVAUX RÉHABILITATION DE LA MAIRIE – POINT FINANCIER

Toutes les entreprises ont fait parvenir les situations financières. Le montant total de l'opération serait de 541 484,38 € H.T. Les différents financeurs ont retenu un montant subventionnable H.T. de 573 775 €, ce qui laisse une marge pour l'achat d'un luminaire pour la cage d'escalier.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un devis a été demandé pour un lustre de 8 boules qui devrait être d'environ 4 000 € subventionnable à 80 %.

Où cet exposé, le **Conseil Municipal**, par 8 voix pour dont 2 pouvoirs et une abstention, **ACCEPTE** l'acquisition d'un luminaire pour la cage d'escalier.

➤ PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Nous sommes toujours dans l'attente du rapport des fouilles préventives. Sauf si la DRAC demande des fouilles complémentaires, les travaux devraient débuter le 06 janvier 2025, pour environ 1 an.

Seulement la moitié du parc doit être raccordée en 2025 et l'autre moitié en 2026 car le poste source doit être renforcé.

L'enquête publique pour la deuxième partie du projet commence le lundi 14 octobre pour un mois de présence.

➤ STATIONNEMENT

D'une part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'orage du 13 août dernier a provoqué une panne au parking payant entraînant un non-fonctionnement pendant 6 jours, ce qui a été préjudiciable au niveau de la recette.

D'autre part, Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçue par un collectif de riverains des rues

Saint Antoine, des Vignaux et de la Marche concernant la circulation et le stationnement. Après avoir abordé les différents points une invitation sera envoyé à tous les riverains pour en discuter.

➤ QUESTIONS DIVERSES

◆ **Départ en retraite de Mme Gina BERTRU** : Il faut prévoir le recrutement d'une personne pour 25h annualisé.

◆ **Bornes à incendie** : Suite à la vérification annuelle, un devis a été demandé pour changer les bouchons qui s'élève à 369 € H.T.

◆ Nous sommes en attente d'un devis pour réparer la direction du tracteur.

◆ **Acquisition de matériel** : Il conviendrait de commander 9 bâches de toiture pour les petits barnums 3 m x 3 m. 4 seront pris en charge par le Club de Foot.

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2024

CM du 05 novembre 2024 :

➤ **SDE 03 – INSTALLATION DE PRISES DE COURANT**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : Installation prises de courant. Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **3 250 € T.T.C.**

Le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 5 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et trois pouvoirs **DÉCIDE** :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) de prendre acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **542 €** lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65561 « contributions fonds compensatrices charges territoriales ».

➤ **PROJET D'IMPLANTATION ET D'EXTENSION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL**

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en l'implantation et l'extension d'un parc photovoltaïque au sol composé d'environ 4 160 modules sur une surface clôturée de 2,4 ha, la surface réellement couverte par les panneaux étant d'environ 1,0967 ha, d'une puissance totale installée sur le parc de 2 176 MWh/an ;

CONSIDÉRANT que la ZPPAUP, dans son règlement au chapitre VI-2, en secteur PN, indique que « **Des installations au sol, d'une hauteur inférieure à 2,00m peuvent être autorisées, en dehors des espaces couverts par un hachurage vert au plan, notamment pour l'implantation de dispositifs de production d'énergie, en compensation de l'impossibilité de développer les installations en toiture sur le bâti ancien** » ;

CONSIDÉRANT que le PLU dans son règlement prévoit dans les dispositions applicables aux zones naturelles N (page 29) « **un sous-secteur Ns qui est destiné à regrouper les moyens de production d'énergie (panneaux solaires, cellules photovoltaïques), de manière à éviter l'altération de l'architecture de la cité par des installations techniques éparses** » ;

CONSIDÉRANT que les parcelles D n° 210 – 211 – 212 – 213 sur lesquelles doit être implantée la centrale sont situées sur le sous-secteur NS ;

CONSIDÉRANT que ces parcelles sont classées en catégorie 4 donc à faible valeur agronomique ;

Le Conseil Municipal, par 8 voix POUR dont 2 pouvoirs et 1 ABSTENTION :

DÉCIDE d'émettre un **avis favorable** au projet d'implantation et d'extension par la société URBA 440 d'une centrale photovoltaïque au sol située au lieu-dit « les Bassates ».

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

◆ **CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application à l'article L.332-23-1^o du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et trois pouvoirs,

DÉCIDE la création à compter du 12 novembre 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique territoriale – Catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée à compter du 12 novembre au 31 décembre 2024.

AUTORISE le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

Les dépenses afférentes à ce recrutement seront inscrites au budget ;

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2024

CM du 05 novembre 2024 (suite) :

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

◆ **CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi permanent.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et trois pouvoirs,

DÉCIDE de créer un emploi permanent d'Adjoint technique territorial pour la fonction d'Agent d'entretien et de cantine, pour une durée hebdomadaire annualisée de 25 h, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

AUTORISE le Maire à recruter pour répondre aux besoins permanent de la commune ;

Les dépenses afférentes à ce recrutement seront inscrites au budget ;

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

| FILIERES | NOMBRES | GRADES | TC / TNC | VOLUME HORAIRE HEBDO |
|----------------|---------|-----------------------|----------|----------------------|
| Administrative | 1 | Adjoint administratif | TC | 35h00 |
| Technique | 2 | Adjoint technique | TC | 35h00 |
| | 1 | Adjoint technique | TNC | 25h00 (Annualisée) |

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- ◆ **Fête de la soupe** : Tous les bols ont été vendus ce qui engendre environ 8 400 € de bénéfices.
- ◆ **Marché de Noël** : Le montage des chalets est prévu le vendredi 22 novembre et les décorations le week-end suivant.
- ◆ **Eglise** : La réunion de démarrage des travaux est prévue le 6 janvier 2025.

La totalité des comptes rendus sont consultables sur notre site internet : www.charroux03.fr

Employés communaux



Après de nombreuses années de bons et loyaux services, Gina est partie en retraite. Nous avons accueilli Sylvie pour assurer ses fonctions (service à la cantine scolaire, bus scolaire et entretien des locaux).

Voici l'équipe des employés au complet :
Matthieu LARONDE - Mélodie CHÉRADAME - Jonathan LAURENT
Cloé CHABANNES - Sylvie BERTHON

Avancement des travaux

1. Eglise Saint Jean-Baptiste :

Les travaux de restauration partielle de l'église ont commencé depuis le début d'année. Pour ce faire, l'église sera fermée jusqu'à la fin de ces travaux.

Les subventions obtenues pour les travaux sont moins importantes qu'estimées.

Coût total de l'opération : **321 563,57 € T.T.C.**

Soutien financier :

- Etat – D.R.A.C. : **92 634,00 €**
- Etat – D.E.T.R. : **10 337,00 €**
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : **34 737,00 €**
- Conseil Départemental de l'Allier : **80 859,57 €**

Reste à charge pour la commune : **102 996,00 €**



2. Eclairage public :

Le changement des candélabres est terminé mais il reste la mise en valeur des bâtiments historiques que sera réalisée en même temps que le remplacement des spots de l'église.

3. Changement de menuiseries :

Lors du vote du budget, le conseil municipal a programmé le changement de menuiseries et l'acquisition de matériels.

Les fenêtres et la porte du centre de Loisirs, des fenêtres au musée et la fenêtre des communs des logements Cours Boirot Lacombe ont été changées par la société BEAUDONNET pour la somme de 13 253,15 € H.T. soit 15 903,78 € T.T.C.

L'équipement des studios de la mairie, le remplacement des stores de l'école, l'achat d'une débroussailleuse, d'un vidéoprojecteur pour la salle du conseil et des panneaux signalétiques sont revenus à 13 759,98 € H.T. soit 16 025,85 € T.T.C.

Pour ces programmes, la commune a obtenu le soutien du Conseil Départemental de l'Allier par le biais de la solidarité départementale et de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne, par le biais d'un fond de Concours « Mise en valeur des communes » - Enveloppe 2024.

Montant des dépenses : **27 013,13 € H.T.** **31 929,64 € T.T.C.**

Soutien financier :

- Conseil Départemental de l'Allier : **5 000,00 €**
- Communauté de communes : **8 436,00 €**

Reste à charge pour la commune : **13 577,13 €**



Festivités 2024

1. Repas des Aînés :

En cette fin d'année, le dimanche 17 novembre, nos aînés se sont retrouvés à la salle d'animations pour ce traditionnel moment de convivialité.

Les élus, les membres de la commission sociale, des bénévoles s'étaient appropriés la cuisine afin de leurs concocter un repas riche en saveur, beaucoup de délicatesse mais surtout le plaisir de partager une agréable journée ensemble.



Festivités 2024

2. Fête de la soupe :

| | |
|----------------|-------------|
| Total recettes | 17 550,00 € |
| Total Dépenses | 9 539,59 € |
| Bénéfice net | 8 010,41 € |

Pas de bol, pas de soupe !

Une soirée grandement réussie !

En quelques heures, les 2 000 bols pour cette fête de la soupe ont été réservés !

Tous les palets ont pu être comblés grâce à nos bénévoles, chefs cuisiniers pour l'occasion.

Décorations, animations, rires et un réel moment de bien-être étaient au rendez-vous !

Un grand merci à tous !

3. Marché de Noël :

| | |
|----------------|------------|
| Emplacements | 5 800,00 |
| Snacking | 3 120,00 |
| Total recettes | 8 920,00 € |
| Total Dépenses | 3 810,39 € |
| Bénéfice net | 5 109,61 € |

Une belle réussite !

Un marché de Noël qui a une fois de plus ravi nos visiteurs !

Ambiance, décorations, de beaux chalets et de nombreux artistes et artisans qui ont su séduire !

Un marché qui se prépare, Matthieu et Jonathan, nos employés s'étaient mis au travail bien en amont : accrochage des guirlandes, montage des chalets avec l'aide précieuse de nombreux bénévoles.

Des décorations sont réalisées par l'atelier des petits lutins et avec toujours cette envie d'accueillir et de recevoir.



Cette année, 3 amis Pep's, Jacky, Pierrot venus d'Hunspach, un des Plus Beaux Villages de France, ont participé généreusement à cette réussite ; durant ces 2 jours de délicieuses flammenkueches ont bien été appréciées par les gourmands. Ce qu'il faut retenir, partage, bonne humeur et les bénévoles étaient au rendez-vous !

Gestion des déchets

1. Tri sélectif :

Merci de sortir vos bacs jaunes le jeudi soir et de les rentrer le vendredi matin après la collecte.

La collecte des ordures ménagères se fait le lundi matin, il faut les sortir le dimanche soir et les rentrer le lundi matin.

2. Rappels :

Nous remercions tous les propriétaires de chien à veiller aux besoins de vos compagnons même quand ils se promènent seul. N'hésitez pas à vous baisser pour ramasser.

| Année 2025 | | | | | | | | | | | | |
|------------|------|------|------|------|-----|------|-------|-----------------|------|------|------|------|
| | Jan. | Fév. | Mars | Avr. | Mai | Juin | Juil. | Août | Sep. | Oct. | Nov. | Déc. |
| Vendredi | 3 | 14 | 14 | 11 | 9 | 6 | 4 | 1 ^{er} | 12 | 10 | 7 | 5 |
| Vendredi | 17 | 28 | 28 | 25 | 23 | 20 | 18 | 15 | 26 | 24 | 21 | 19 |
| Vendredi | 31 | | | | | | | 29 | | | | |



État Civil 2^{ème} semestre

NAISSANCES :

- **Léandre TURLE** né le 12 octobre 2024, domicilié 5, rue du Pavillon
- **Léo, Maé, Eliott COUTARD** né le 27 octobre 2024, domicilié 8, rue des Vignaux

Nous souhaitons la bienvenue à ces jeunes charlois.

DÉCÈS :

- **Bernard, Marcel MATHURIN** décédé le 24 novembre 2024, domicilié 3, rue des Vignaux
- **Philippe LESBRE** décédé le 05 décembre 2024, domicilié 11, rue des Bajauds

Quelques dates à venir

5 et 6 Avril : Journées Européennes des Métiers d'Art

12 Avril : Représentation théâtrale « Et vive l'Empereur » à 20h30 dans la salle d'animations (entrée gratuite)

27 Avril : Foire à la Brocante

14 Juin : Sanglier à la broche au centre de loisirs – Inscription auprès de Richard Brenaudière

14 Juillet : Fête nationale

Tout au long de la saison estivale, vous pourrez découvrir les talents des artistes qui ont choisi notre village pour venir exposer. Le détail de ces expositions sera disponible dans le bulletin municipal de l'été.

**THEATRE
CHARROUX**

SAMEDI

**12 AVRIL 2025
A 20H30**

**ENTREE
GRATUITE**

**SALLE
D'ANIMATIONS**



ET VIVE

L'EMPEREUR !

Une comédie
de Frédéric Wickel



Zygomart 03



Bibliothèque Municipale

Ouverture le samedi de 14h30 à 16h.

Nous avons bien renouvelé notre fonds avec les dons de particuliers, les prêts de la médiathèque et la bonne volonté de quelques bénévoles. Adulte, enfant...chacun peut trouver dans nos rayons : Romans, policiers, documentaires, nouveautés, BD, albums pour les plus jeunes....

N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous contacter...nous acceptons tous les volontaires amoureux des livres et de la lecture et tout est gratuit !

Vous pouvez également vous servir ou échanger des livres 24h/24h dans la boîte à livres située sous la halle.

Pour nous joindre : Sylviane Meunier, responsable de la bibliothèque (tél : 06 72 50 55 17)

HARMONIE ET CONVIVIALITE : La naissance d'une chorale à CHARROUX

Dans le cœur de notre charmant village de CHARROUX, une nouvelle initiative musicale prend forme : la création d'une chorale ! Réunissant des charlois de tous horizons et de toutes générations aimant chanter (découverte, débutants ou passionnés) chacun peut y trouver sa place (pas besoin ni de lire la musique, ni d'avoir déjà chanté). Le tout étant d'être régulier, d'avoir envie de chanter et de partager un moment convivial, chaleureux dans la bonne humeur et surtout la bienveillance.

Les premières répétitions ont eu lieu à l'occasion du marché de Noël et l'enthousiasme des participants nous a conduit à proposer cette activité de façon plus pérenne sur l'année. Chacun apportant sa touche personnelle à cet ensemble harmonieux, que ce soit par sa voix, son talent musical, sa bonne humeur ou simplement sa présence chaleureuse. Au fil des répétitions une véritable complicité se tisse entre les choristes dans une écoute respectueuse.

Pour ceux qui voudraient nous rejoindre pour vivre cette aventure humaine riche et musicale, nous nous réunirons

chaque dimanche soir
de 19 heures 30 à 20 heures 30
hors période de vacances scolaires
au centre de loisirs (vers le stade)
le lieu de répétitions peut changer
selon les locations des salles
vous en serez informés.

Première répétition le dimanche 9 mars
jusqu'au dimanche 29 juin inclus
(pas de répétition les 13, 20, 27 avril, 1er et 8 juin, et pause pendant juillet et août).

Le programme sera éclectique autour de chants à 3 voix dans un répertoire varié.

Ne ratez pas cette occasion et venez nombreux vivre cette belle aventure.

Vous ne serez pas déçus.

A très bientôt.

Véronique (07 45 04 09 99)



Informations des associations



Amicale des Monuments Historiques et des Sites de Charroux

Association loi 1901 - Fondée en 1972

33 rue grande 03140 CHARROUX

Le but de L'AMH est de participer à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments et sites faisant partie du patrimoine communal de CHARROUX

Le 31 octobre 2024 a eu lieu l'assemblée générale, la même équipe repart motivée pour mener à bien les projets pour cette année 2025

Le bureau

Présidente : Agnès Gléron; Vice-président : Philippe Mercier; Secrétaire : Patricia Spaniol;
Secrétaire adjointe : Sylvie Thomas; Trésorier : Gilles Fage; Trésorière adjointe : Jacqueline Mazeau.

Le conseil d'administration

Charles Moncouyoux; Bernard Mosimann; Catherine Gilbert; Christine Fage; Thierry Bourgeois; Pascal Leturgez; Nathalie Floch; Jacques Vernet; Jean-Gilbert Petit.

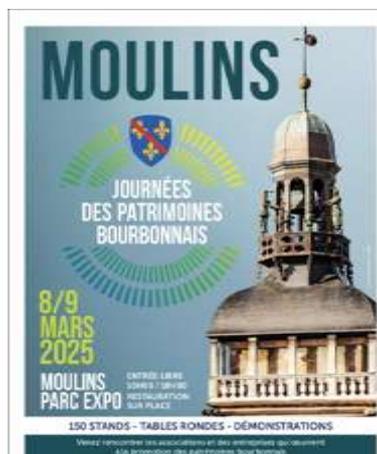
Les projets 2025 de l'AMH



Le projet de remplacement des **plaques de rue** avance à grands pas. Nathalie Floch a déjà réalisé un grand nombre de plaques dans son atelier. L'accrochage est réalisé par les bénévoles de l'association

La tannerie, désormais propriété de la commune de CHARROUX, nécessite d'importants travaux de débroussaillage et de nettoyage. Ces travaux seront organisés courant de l'année avec l'appui de la commune.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



Pour la quatrième année l'AMH participera au **salon des patrimoines Bourbonnais** qui aura lieu à Moulins les 8 et 9 mars.



Et comme tous les ans, le premier week-end d'août, 2 et 3 août 2025, aura lieu la fête artistes et artisans.

Venez nous rejoindre, pour plus de renseignements : 06 83 09 73 21
amh.charroux.bourbonnais@gmail.com

Informations des associations



Musée de Charroux et de son canton

5 Rue de la Poulailleterie 03140 CHARROUX
www.musee-charroux.net avec accès à la visite virtuelle,
Facebook : Musée de Charroux en Bourbonnais et Instagram.

Comme partout, le musée a pâti en juillet de la pluie, des élections intempestives et des jeux olympiques, mais il y a eu ensuite un rattrapage avec des visiteurs individuels ou en groupe, toujours éblouis par ce que le musée leur offre à découvrir et bien accueillis par les saisonniers, Louane Castel et Nino Simonin avec Natacha Baccaglioni en service civique.

Il n'y a heureusement pas eu de pluie le samedi pour la déambulation des JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE et c'est au sec que les visiteurs ont pu suivre, à partir des entrepôts du camp romain jusqu'au musée et son nouveau hall d'entrée, le tracé de la muraille médiévale arrondie de la ville franche qui s'inscrit dans le carré du castrum gallo-romain, avant de retrouver leur itinéraire sur la maquette et la photo aérienne exposées au musée.

Une visite de l'atelier de Guy RENNE à Montord a été organisée en septembre.

De nombreux élèves du CAVILAM venus de partout ont profité du Marché de Noël pour visiter le musée qui a participé aussi au calendrier de l'Avent de la commune.

Pour 2025 l'association doit fêter les 80 ans du retour du Stalag du maréchal-ferrant Fernand MATHIEU et le centenaire du peintre Guy RENNE et nous aurons besoin du soutien des bénévoles pour mener à bien nos projets d'exposition. Les Journées du Patrimoine seront aussi l'occasion de commémorer les 780 ans de la CHARTE DE FRANCHISES de Charroux. Nous aimerions également participer avec l'école de Charroux au projet « Une classe une œuvre ».

Les nouveaux volets de la salle de la Belle Nue Inconnue ont été peints par M. Stanislas ainsi que la nouvelle signalétique. Merci à l'AMH qui a financé généreusement ces travaux.

Enfin c'est avec un grand plaisir que nous avons découvert au musée les nouveaux vitrages de la fenêtre à meneaux de la salle de la mesure du temps. Merci à la municipalité !

RAPPEL : comme chaque année l'Association recrute un jeune en service civique pour l'accueil des visiteurs à partir du 1er avril. Si vous connaissez un candidat âgé de 18 à 26 ans (jusqu'à 30 ans si handicap) qui a le goût des contacts humains et un intérêt pour l'Histoire et pour l'art, faites-lui part de cette possibilité. Il peut nous joindre par courriel sous contact@musee-charroux.net



Saison 2024 - 2025 au yoga

Depuis septembre 2024, les 2 cours de yoga connaissent un franc succès avec quelques inscriptions supplémentaires en ce début janvier, l'effectif de 44 participants est réparti ainsi :

- **le mercredi à partir de 17h**, avec **Sandrine Braun** qui pratique un yoga très différent qui a séduit 34 personnes, réparties sur 2 cours : **1er cours de 17h à 18h15 et 2ème de 18h30 à 19h45.**
- **le vendredi un cours d'une heure 30, à partir de 18h**, avec **Cyril Noyelle**, cours fréquenté par seize personnes actuellement.

Les cours sont dispensés salle du centre de loisirs (près du stade) et nous remercions encore la municipalité pour le prêt gratuit de la salle.

Vous pouvez encore vous inscrire en ce début d'année même s'il reste peu de places. Le yoga peut se pratiquer quel que soit votre âge, ne demande pas des capacités sportives particulières, seulement l'envie de ressentir un bien-être mental et corporel grâce aux exercices proposés par les professeurs. Vous pourrez toujours bénéficier d'un cours d'essai gratuit pour chacune des pratiques.

Si vous êtes intéressé(e) par l'un ou l'autre de ces cours (ou les deux), n'hésitez pas à me contacter :

Sylviane MEUNIER : tél. 04 70 56 89 73 ou 06 72 50 55 17 ou « sylvianne.meunier@wanadoo.fr »

Informations des associations



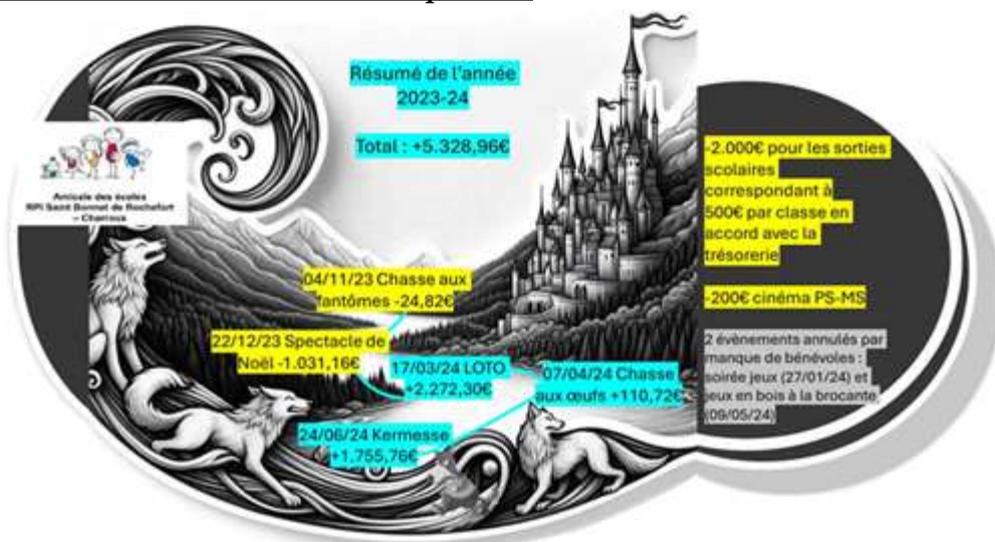
Amicale des écoles de Saint Bonnet de Rochefort et Charroux

amicaledesecoles.rpi@gmail.com

@APESaintBonnetCharroux

L'Amicale des écoles est une association à but non lucratif, composée de parents bénévoles, qui organise des événements festifs afin de financer les sorties scolaires et projets de l'école. Elle permet ainsi de créer du lien entre les parents.

Voici un petit résumé des actions de l'année passée :



Pour l'année scolaire 2023/2024, les enfants de Grande Section et CP ont été voir les loups de Chabrière, les CE1/CE2 sont allés au musée de l'illustration jeunesse et à la maison de la rivière Allier, à Moulins. Les enfants de la classe de Charroux, CM1/CM2 sont allés au musée de Gergovie. L'année 2024 se termine par un spectacle et un goûter avec le Père Noël, financé par l'amicale, accompagnés de cadeaux individuels offerts par les mairies.

Pour cette année, voici notre programme sur 2025 :

Dimanche 23 mars : Loto dans la salle des fêtes de St Bonnet de Rochefort
Dimanche 13 avril : Chasse aux œufs dans Charroux, rendez-vous à la salle des fêtes
Samedi 14 juin : Kermesse à salle des fêtes de Charroux

En attendant de vous retrouver pour des moments conviviaux, nous remercions les mairies et les enseignants des écoles pour leur soutien.

Nous remercions les parents qui prennent de leur temps pour que toutes ces manifestations soient possibles et réussies. Actifs, bénévoles, adhérents et parents d'anciens élèves. C'est grâce à vous que le soutien aux écoles est possible.

La Collégiale : Adélaïde, Fabienne, Julien, Marjorie, Marie-Caroline, Nadège, Noémie, Sophia, Sophie.



Informations de la Communauté de Communes



France Services Ébreuil



Accueil,
orientation et
renseignements



Mise en relation
avec les partenaires
nationaux et locaux



Mise à disposition
de l'outil
informatique



Accompagnement
aux démarches
administratives

**Un guichet unique
proche de chez vous
pour faciliter toutes vos
démarches administratives**

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h30-12h/13h30-17h
Mardi et jeudi : 9h-12h/13h30-17h
Mercredi et vendredi : 9h-12h /
après-midi sur RDV

**21 allée du Chemin de Fer
03 450 Ébreuil**

04 70 58 43 65
06 12 68 90 34
franceservices@ccpspl.fr

Suivez-nous sur

 @ComComSPSL
www.comcom-ccpspl.fr
www.intramuros.org



France Services se déplace dans les communes du territoire. Des **permanences** sont organisées dans les mairies par un **agent dédié**. Calendrier des permanences auprès des conseillères, des mairies ou sur le site internet.



A disposition



- Bureaux individuels
- 2 salles de réunion
- 1 vidéo-projecteur ambulant avec écran
- 1 salle informatique

Mise à disposition des locaux aux partenaires, aux entreprises et aux mairies du territoire.

**Se renseigner auprès des conseillères
France Services**

A disposition en libre service



Ordinateurs



Tablette



Connexion Internet



Impressions et scan

Informations locales



CENTRE SOCIAL LA MAGIC

Maison d'Animation globale et d'initiatives collectives

L'Association Centre Social La MAGIC s'engage depuis 1962 auprès des habitants, des entreprises, des associations, des élus... pour développer une dynamique de projets concertés sur un territoire regroupant 23 communes.

Vous avez un projet, un besoin, une envie ou vous souhaitez simplement vous impliquer dans notre association, contactez nous !



TIERS LIEU OUVERT À TOUS

Suite aux travaux réalisés fin 2022, La MAGIC propose désormais un véritable Tiers Lieu, espace ouvert à tous, où vous pouvez venir librement jouer à des jeux de société, lire, partager une activité, discuter autour d'un café, vous connecter à Internet, découvrir l'imprimante 3D, la découpe laser...

ATELIERS ANNUELS

Pilâtes, relaxation, cardio et renforcement musculaire, yoga, cirque, afro zumba, chorale, couture, guitare, arts plastiques, Dance kid, découverte des vins.

PÔLE ENFANCE JEUNESSE

- Animations ponctuelles et séjours (découverte culturelles, sportives et de loisirs)
- Appui aux collectifs de jeunes (CME, ATEC...)
- Organisation d'anniversaires
- Promeneurs du net

PÔLE NUMÉRIQUE

- Ateliers d'initiation à l'informatique
- Ateliers bureautique
- Aide aux démarches dématérialisées
- Accompagnement individuel ou collectif

PÔLE FAMILLE

- Activités culturelles et sportives
- Loisirs
- Séjours et sorties en famille
- Ateliers thématiques

PÔLE SENIORS

- Information, orientation, accompagnement
- Ateliers de prévention santé,
- Sorties culturelles, expression artistique,
- Moments partagés (jeux de société...), repas partagés.
- Séjours

SERVICES

- Service mandataire : aide administrative pour les particuliers employeurs (+ de 60 ans)
- Transport de personnes : les jeudis, pour aller au marché de Broût-Vernet (secteur restreint)
- Achats groupés : fuel 3 fois/an et granulés 3 fois/an
- Local de répétition autogéré à Chantelle

MAGIC MOBIL'

La Magic Mobil' va sillonner les communes du secteur pour présenter les activités et services de La MAGIC, et proposer des ateliers informatiques et de l'accompagnement pour les démarches dématérialisées.

PÔLE SOCIAL

- Point Conseil Budget (PCB) : conseils personnalisés et gratuits de gestion budgétaire
- Ateliers d'accès à l'emploi (CV, lettre de motivation)
- Accès aux soins et aux démarches de santé
- Aide aux démarches administratives
- Accueil social universel

VIE ASSOCIATIVE

Une question, un besoin pour votre association ?
Le SAVA est présent pour vous guider : réglementation associative, promotion de vos actions et de votre association, financements.



28 rue de la Chaume | 03110 Broût-Vernet



04 70 58 20 68



contact@lamagic.fr



www.lamagic.fr



centre social La Magic



edithlamagic / johanie_lamagic

Calendrier de l'Avent



De nouvelles
fenêtres...
Créativité, idées,
surtout l'envie de
participer à ce
troisième calendrier
de l'aveut.
Déambuler dans les
petites rues de
Charroux et
découvrir cette
magie de Noël.
Un grand merci à
vous tous.



